

**RECOURS SUBROGATOIRE DES ASSURANCES DE PERSONNES ET DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA251	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	681,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 10/06/2025 au 10/06/2025

**OBJECTIFS**

- Analyser et évaluer les postes de préjudices indemnisables
- Calculer les préjudices patrimoniaux
- Maîtriser les modalités de recours des assureurs de personnes
- Connaître la procédure de recours contre l'assureur RC automobile et hors automobile

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## **POINTS FORTS**

### **Modalités pédagogiques :**

**La formation est dispensée sous forme d'exposés techniques, d'apports méthodologiques, d'exercices ainsi que de retours d'expériences.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

- A. Indemnisation du dommage corporel en droit commun
- 1. Évaluation médicale des dommages
- 2. Postes de préjudices indemnifiables
- 3. Calcul des postes de préjudices patrimoniaux
- B. Recours des assureurs de personnes en qualité de tiers payeurs
- 1. Fondement du droit à recours : la loi du 5 juillet 1985 et l'article L. 131-2 du code des assurances
- 2. Modalités de recours : le recours poste par poste et le droit préférentiel de la victime
- 3. Répartition au marc l'euro
- C. Procédure de recours
- 1. Procédure de recours contre l'assureur RC automobile
- 2. Procédure de recours hors automobile (RC vie privée, professionnelle, infraction)

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

- Gestionnaires de contrats
- Chargés d'indemnisation
- Chargés de clientèle
- Téléconseillers
- Chargés de recours
- Juristes
- Inspecteurs commerciaux

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

681,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 18/01/2026 à 07:32